

Traite 'HOULIN

Proposition de plan – Troisième chapitre - Daf 76 a et b

76 a

Mishna

Si la patte (postérieure) d'un animal a été coupée sous l'articulation (du genou), elle est casher.

S'il a été coupé au-dessus de l'articulation, c'est Terefah ;

De même, si la jonction des tendons a été enlevée, c'est Terefah.

Si l'os était cassé, si la majeure partie de la peau est intacte, la Shechitah autorise la partie située sous la fracture. Sinon, ce n'est pas le cas.

Guemara

Rav Yehudah :

- « En dessous » signifie sous l'articulation.
- « Au-dessus » signifie au-dessus de l'articulation ;

L'articulation est celle qui est normalement vendue avec la tête (la partie inférieure du genou, une zone analogue à la cheville humaine).

Ula : L'articulation correspondante d'un chameau est visible de l'extérieur (au niveau de la rotule).

- *Ula : La Mishnah correspond à mon explication.*
 - *Elle enseigne que si la jonction des tendons a été enlevée, c'est Terefah, tout comme si la jambe a été coupée au-dessus du genou supérieur.*
 - *Mais pour vous (Rav Yehudah) qui dites que l'articulation est le genou inférieur. Puisque la jonction des tendons est au-dessus de cela, nous savons déjà que c'est Terefah !*
 - *Rav Yehudah : Lorsque la Mishnah enseigne que c'est Terefah, c'est soit dans le cas où l'os était cassé mais les tendons sont intacts, soit si les tendons ont été coupés mais l'os est intact.*
 - *Ula : La Reisha dit 'coupé' (pas cassé). Si oui, les tendons étaient aussi coupés !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Rav Yehudah était silencieux et n'a pas su répondre*
 - 1^{er} raisonnement : Plus tard Rav Yehudah raisonne ainsi : J'aurais dû répondre que 'en bas' signifie en dessous de l'articulation, et 'en haut' signifie au-dessus de la jonction des tendons !
 - Puis Rav Yehudah se ravise : Non. Tout comme Ula a rejeté la réponse que j'ai donnée, il rejetterait également ceci. « En haut » signifie directement au-dessus !
 - 2^{ème} raisonnement : Rav Yehudah veut dire
 - 'En dessous' signifie sous l'articulation de la rotule mais aussi sous la jonction des tendons.
 - Au-dessus" signifie au-dessus de l'articulation de la rotule et de la jonction des tendons (le fémur a été touché) ;
 - De même, si la jonction des tendons est enlevée, c'est Terefah.
 - Le terme " articulation " désigne la partie supérieure du genou.

Est-ce logique de dire que si nous coupons en bas (à la jonction des tendons), c'est Terefah, mais si nous coupons en haut (sur l'os entre le genou supérieur et inférieur), c'est casher ?!

- *Rav Ashi : Oui ! On ne peut pas comparer Terefot ! (aucune ne ressemble à l'autre. Certains défauts sont mortels, d'autres non)*

Quelle est la jonction des tendons ?

1. *Rabah : C'est de là où ils quittent l'os vers l'extérieur.*
2. *Rabah bar Rav Huna : C'est de là où les tendons quittent l'os, vers l'intérieur de l'os.*
3. *Rava brei d'Rabah bar Rav Huna : Il est au-dessus de l'Arkouma (un os du genou inférieur).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Un Talmid disait que la jonction des nerfs est à l'Arkuma même.

- *R. Aba : C'est une erreur. Rav Yehudah a enseigné que c'est là que les bouchers commencent à écorcher la jambe.*
 - *Jusqu'où s'étend la jonction ?*
 - *Abaye : Chez un boeuf, c'est la largeur de quatre doigts (Rambam : 4 Tefa'him)*
 - *Jusqu'où s'étend-elle chez un petit animal ?*
 - *Abaye : Voici les caractéristiques qui montrent qu'une zone est le point de jonction des tendons :*
 - *Les tendons dépassent de la chair. Ils ne sont pas enfouis là-dedans ;*
 - *Les tendons sont durs et non mous. Ils sont forts, et non faibles. Ils sont épais, et non fins ;*
 - *Ils sont blancs. Sinon, ils ne font pas partie de la jonction des tendons.*

76b-----76b

- *Mar bar Rav Rav Ashi : S'ils sont clairs, même s'ils ne sont pas blancs, ils sont la jonction des nerfs.*
- *Ameimar : Il y a trois tendons. Un est grand et deux sont petits ;*
 - *Si le grand se brise, la majorité de la jonction disparaît. C'est Terefah ;*
 - *Si les petits se brisent, la majorité des tendons sont brisés. C'est Terefah.*
- *Mar bar Rav Rav Ashi :*
 - *Si le grand se brise, la majorité des tendons est intacte. C'est casher ;*
 - *Si les petits se cassent, la majorité du support est intacte. C'est casher.*

Chez les oiseaux, il y a 16 tendons. Si l'un d'eux se brise, c'est Terefah.

- *Rav Ashi a inspecté un oiseau et en a trouvé 15. L'un d'eux était très épais. Il l'a démêlé et a découvert qu'il y en avait en réalité deux.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Rav Yehudah citant Rav : Si la majorité de la jonction des tendons se brise, c'est Terefah.

- *Qu'est-ce que Rav appelle "la majorité" ?*
 - *Il veut dire la majorité d'entre eux.*
 - *Rav Yehudah citant Shmuel : Même si l'un d'eux se brisait complètement, il en resterait deux (ce serait casher) !*
 - *Shmuel exige qu'il en reste deux. Si on en coupait deux, ce serait Terefah. Cela contredit la version de Ravnai de l'opinion de Shmuel.*
 - *Ravnai citant Shmuel : Même s'il ne reste qu'un tendon (faible) comme un cordon de serrage (qui soutient une cape, un manteau), c'est cachère.*
 - *Il veut dire la majorité d'entre eux.*
 - *Rav Yehudah citant Shmuel : Puisqu'il y en a trois, même s'il restait un tiers de chaque tendon, ce serait casher !*
 - *Cela soutient Ravnai.*
 - *Ravnai citant Shmuel : Même s'il reste un tendon comme un cordon de serrage, c'est casher.*

A propos de la Mishnah : Si l'os était cassé.... ..

- *Rav :*
 - *(Si la fracture est) au-dessus du genou (fractures du tibia), si la plus grande partie de la chair reste, l'animal et le bas de la jambe sont tous deux autorisés. Sinon, les deux sont interdits ;*
 - *(Si la fracture est) en-dessous du genou (fracture du métatarse), si la plus grande partie de la chair reste, l'animal et la patte sont tous deux autorisés. Sinon, l'animal est autorisé et la patte est interdite.*
- *Shmuel : Dans tous les cas, l'animal est autorisé.*
 - *S'il reste la plus grande partie de la chair, la cuisse est également autorisée.*
 - *Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas autorisé.*

Rav Nachman contre Shmuel : Les gens diront que la patte est dans le tas de ferraille (c'est comme si elle était tombée), mais l'animal est autorisé ?!

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Rav Acha bar Rav Huna contre Rav Nachman : Cela pose également un défi à Rav. Les gens diront que la patte est dans le tas de ferraille, mais l'animal est autorisé ?!*
 - *Rav Nachman : Je voulais dire qu'ils diront qu'un membre vital à la vie de l'animal est dans le tas de ferraille, mais que l'animal est permis ?!*

Les Chachamim d'Eretz Yisrael ont envoyé trois messages (à Bavel).

1. *D'abord ils ont dit que la Halachah suit Rav.*
2. *Plus tard, ils ont statué comme Shmuel.*
3. *Plus tard, ils ont de nouveau régné comme Rav, et ont dit que la jambe a Tum'at Masa. C'est Metamei celui qui la déplace.*
 - a. *Mais Rav Chisda objecte / Beraita : Shechitah est Métaher un animal / Téréfah, et un membre qui pend, car cela fait partie de l'animal. Mais, vous n'avez pas de source pour être Metaher le fœtus, car il ne fait pas partie de l'animal.*
 - i. *Rabah : Pourquoi vous êtes-vous référés à une Beraita, et non à une Mishnah ?*
 1. *Mishnah : Si un animal (avec un membre et une chair pendantes) a été abattu, ils (le membre et la chair) sont Huchsheru (impliquant, ils n'ont pas Tum'at Nevelah !)*
 2. *Rav Chisda : On pourrait expliquer la Mishnah comme ci-dessus 73b, c'est-à-dire la chair pendante et la viande qui se sépare d'un membre pendant, deviennent Huchsheru.*
 3. *R. Yirmeyah bar Aba enseignait l'opinion de Rav.*
 - a. *R. Zeira : Très bien. Shmuel tient aussi comme ça.*
 - i. *Shmuel est en désaccord avec Rav !*
 1. *Shmuel se rétracta, et devint d'accord avec Rav.*

Beraita : Si l'os se casse et qu'il ressort :

- *Si la peau et la chair couvrent la majorité, c'est permis ; sinon, c'est interdit.*
 - *Qu'est-ce qui est considéré comme la majorité ?*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Rav Dimi : Nous avons besoin de la majeure partie de l'épaisseur de l'os recouverte par la peau et la chair.*
- *Rav Dimi : Nous avons besoin de la majorité de la circonférence.*
- *Rav Papa : Comme nous ne savons pas ce qui est correct, nous avons besoin des deux majorités.*

Ula : La peau est comme la chair (en ce qui concerne la couverture de la majorité).

- *Rav Nachman : Il faut dire que la peau se joint à la chair (c'est-à-dire que les deux sont nécessaires) !*
- *Ula : Le texte de la Beraïta dit "peau ou chair".*
- *Ula : La peau se joint à la chair.*
 - *Rav Nachman : Vous devriez dire que la peau peut compléter la majorité requise de la chair recouvrant l'os (c'est-à-dire que la majeure partie de ce qui recouvre doit provenir de la chair) !*
 - *Ula : J'ai vu R. Yochananan permettre un poussin dont la peau se joint à la chair pour couvrir la plus grande partie d'une cassure.*
 - *Rav Nachman : Vous ne pouvez pas apprendre de cette affaire. La peau des poussins est très douce, comme la chair !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l